

**PROCES-VERBAL DE**  
**LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2012**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 20  
" " ayant donné pouvoir : 5  
" " votants : 25

Date de la convocation : 29 juin 2012

Date de l'affichage : 13 juillet 2012

**PRESENTS** (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. MATHIEU, Mme HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mlle MARTIN, Mme BAILLY, Mme BAUD, Adjoint ; M. BINDA, M. BOECK, M. CUSENIER, M. DOUARD, Mme FAIVRE, Mme FILIPPI, M. MENANT, Mme SEGUIN, Mme TBATOU, M. BESSOT, M. DUPREZ, Mme JEUNET, Mme RAME.

**EXCUSES** : M. BOUVET ; M. SAILLARD (pouvoir à M. PERNOT) ; Mme BOURGEOIS (pouvoir à Mme FILIPPI) ; Mme LEDUCQ ; M. ROZE (pouvoir à Mme BAILLY) ; Mme GUICHARDIERE (pouvoir à M. DUPREZ) ; M. OLIVIER (pouvoir à Mme RAME).

**ABSENTS** : M. GRENIER, Mlle PROST.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MENANT.

Etant constaté en outre le départ en cours de séance de Mme FAIVRE (pouvoir à Mlle MARTIN).

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

-----

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL** :

. Arrêté fixant les tarifs pour les droits d'entrée au concert du 30 juin 2012 organisé par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

**Renonciation au droit de préemption :**

. Propriété de la société PEUGEOT CHAMPAGNOLE  
Section AR n° 106, 114, 173 – avenue Maréchal De Lattre de Tassigny

. Propriété de M. BOECK Stéphane  
Section BD n° 394 – 19 rue Edmond Michelet

. Propriété des Consorts BONNET  
Section AV n° 66 – 40 rue Ambroise Croizat

. Propriété de Mme MAIZIER Martine  
Section BD n° 219 – 7 rue Marcel Pagnol

. Propriété de M. et Mme RONDELLI Serge  
Section AD n° 151 – 5 rue Numa Magnin

**REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

. **Remerciements** :

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements émanant :

- de Monsieur MENIGOZ, Inspecteur de l'Education Nationale, pour la mise à disposition gracieuse de l'Oppidum à l'occasion d'une conférence à destination des enseignants ;
- de Monsieur Camille MORY, Président du Souvenir Français ;
- de Monsieur Olivier CAMELIN, Président des Estivales des Orgues du Jura ;
- de Monsieur Jacques COLAS, Président de l'Amicale pour le Don du Sang ;

à l'occasion de la subvention accordée par le Conseil Municipal au titre de l'année 2012.

-----

. **Communications Diverses** :

M. PERNOT : Par jugement du Tribunal pour enfants de LONS-LE-SAUNIER en date du 4 juin 2012, les deux garçons mineurs ayant participé à l'affaire des tags sur le bâtiment de la mosquée ont été condamnés à 4 mois de prison avec sursis et la jeune fille mineure à 1 mois de prison avec sursis. De plus, ils doivent payer, conjointement avec les responsables majeurs, les sommes suivantes :

- 13.302,87 € à la ville de CHAMPAGNOLE
- 500 € à l'Association Culturelle Islamique
- 500 € à SOS Racisme
- 800 € au titre de l'article 475.1 du Code de Procédure Pénale.

Je me permets de vous faire part de ce jugement pour que chacun se rende compte de la gravité des faits. Certains de ces jeunes n'avaient pas conscience de ce qu'ils avaient fait et ce jugement va leur permettre de comprendre l'importance de leurs actes. Il faut que ce jugement ait valeur d'exemple pour tout le monde et que certains réfléchissent avant d'agir de la sorte.

**JEUNESSE, ANIMATION, COMMUNICATION :**

. **Présentation de deux projets « bourses jeunes » au Conseil Municipal** :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Le 25 janvier et le 29 mai dernier, le Conseil Municipal accordait des bourses "projets jeunes" à Mesdemoiselles Aurélie PERRARD et Clémence VUILLERMET, respectivement pour des projets humanitaires au Pérou et en Inde.

Je vais leur laisser la parole afin qu'elles nous présentent le compte-rendu de leurs voyages.

Mlle VUILLERMET : Bonsoir à tous. Je m'appelle Clémence VUILLERMET et je vais vous présenter le compte-rendu de mon projet intitulé "découverte de l'Inde" qui s'est déroulé de janvier à avril 2012.

Le trajet a duré 24 heures entre GENEVE, BOMBAY et le sud de l'Inde. J'ai eu l'occasion de visiter plusieurs villes dont TIRUNELVELI où j'ai réalisé mon projet humanitaire de même que la campagne indienne à 20 kilomètres du SRI LANKA.

Ma mission humanitaire s'est déroulée à la Trinity School. Pour le moment ce n'est encore que le commencement d'un projet qui a commencé il y a un an. Il faudra encore cinq à sept ans pour que le projet soit terminé. C'est un projet qui a été initié par une américaine et un indien pour favoriser l'accès à l'éducation des enfants qui vivent dans les bidonvilles ou ce n'est pas une priorité pour les parents faute d'argent.

J'ai pris différentes photos de l'école où l'on peut apercevoir le terrain de badminton, de tennis, de football, le parc d'éveil. Les conditions sont précaires et ce n'est pour le moment qu'une ébauche. Trois bus scolaires desservent l'école et certains enfants ont environ 3 heures de trajet pour rejoindre l'école depuis les bidonvilles des villages éloignés.

Le personnel de l'école est composé de plusieurs enseignants dans différentes matières : anglais, hindi, tamoul, biologie, mathématiques, expression et grammaire...

Il existe 23 langues en Inde mais trois seulement sont officielles.

Les cours commencent à 9 H avec une prière et un salut devant le drapeau indien. Il y a ensuite la morale du jour et un rappel des règles d'éducation. Les enfants doivent toujours avoir une tenue impeccable et les cheveux bien coiffés. Les cours ont lieu en très petits effectifs de 3 à 5 élèves. Des ordinateurs sont mis à leur disposition. Dès le premier âge, les enfants apprennent l'anglais et sont parfaitement bilingues à 6 ans. Une volontaire française était également présente pour donner des cours.

A 13H30, les enfants ont la pause déjeuner agrémentée de jeux. Ils bénéficient ensuite de cours d'approfondissement et d'activités sportives jusqu'à 16 H où ils rentrent chez eux.

Il y a également un internat sur le site mais celui-ci est encore très précaire. Seuls 4 élèves y sont présents pour le moment. Les parents sont très pauvres dans cette région et délaissent un peu leurs enfants.

Des feux de camp sont organisés à l'école pour favoriser la vie sociale.

Trinity School est l'une des seules écoles mixtes du sud de l'Inde et compte en tout 120 élèves.

Pendant mon voyage, j'ai découvert des gens très sympathiques et une culture totalement différente : omniprésence de la religion (statues religieuses, cérémonies dans les rues et dans les temples hindous ou musulmans). Les religions cohabitent entre elles sans aucun problème.

J'ai découvert un des plus beaux temple où les gens viennent manger ou faire des offrandes. Ces temples sont très bien entretenus car les indiens réservent les  $\frac{3}{4}$  de leur salaire à la religion. Les pèlerins vont de temple en temple pour prier les différents dieux.

Dans la ville, il y a beaucoup de singes qui terrorisent la population.

Le moyen de locomotion le plus courant est le rickshaw car les indiens n'ont pas les moyens d'acheter une voiture. Il y a également de nombreuses motos sur lesquelles on voit parfois jusqu'à 5 ou 6 personnes.

Il est surprenant de voir en Inde de nombreuses statues de femmes nues alors que le corps des femmes doit être dissimulé de la tête aux pieds. Elles ont des tenues très colorées avec des pantalons et des saris.

En Inde, les éléphants et les vaches sont sacrés. C'est un pays de contrastes car on voit de très belles choses d'un côté et de l'autre une partie très pauvre où les personnes essaient de s'en sortir en vendant quelques légumes. Les indiens mangent dans des feuilles de bananier. Il existe des assiettes seulement dans les restaurants.

Les gens sont très accueillants et posent beaucoup de questions. Pendant un week-end, j'ai été accueillie chez des personnes très sympathiques qui ouvrent leur porte sans rien demander en échange.

Depuis mon retour, j'ai pris conscience de certaines choses :

- profiter des petits plaisirs de la vie
- l'argent ne fait pas le bonheur
- d'autres modes de vie existent
- respect des vraies valeurs (solidarité, respect, tolérance...).

M PERNOT : Avez-vous des questions ?

Mme RAME : Vous comptez y retourner ?

Mlle VUILLERMET : J'aimerais retourner dans cette école pour suivre l'évolution du projet. J'aimerais également découvrir d'autres régions de l'Inde.

Mlle PERRARD : Avec quelles aides ce projet est-il financé ?

Mlle VUILLERMET : Les deux personnes à l'origine du projet ont donné sur leurs fonds propres. Des aides proviennent de l'état indien. L'école est gratuite pour les enfants mais les parents participent en fonction de leur profession. Ils donnent des coups de main ou des marchandises suivant leur métier (viande, pain...).

Mme BAUD : Les enfants ont combien d'heures d'école par semaine ?

Mlle VUILLERMET : Du lundi au vendredi de 9 H à 16 H. Après 16 H, ils peuvent rester à l'école pour faire des activités sportives. Certains restent même le week-end s'ils sont trop pauvres. Le but des fondateurs de cette école est de les faire "devenir quelqu'un".

Mme HUMBERT : Comment les enfants arrivent-ils dans cette école ?

Mlle VUILLERMET : Une communication est faite auprès des parents par l'intermédiaire de portes ouvertes mais ceux-ci ne se déplacent pas. Les responsables vont recruter les enfants directement dans les villages en précisant bien que l'école est gratuite. Les enfants sont livrés à eux-mêmes et n'ont aucune importance pour les parents qui n'ont pas les moyens de s'en occuper. De plus,

les filles sont mal acceptées et mariées très jeunes. Dans toutes les religions elles sont considérées comme inférieures. Le but est de les marier le plus tôt possible avec des personnes de haut rang. Si les filles peuvent aller à l'école et parler anglais, elles pourront s'élever dans la société. Autrement, elles ne sont reconnues que par leur mari.

Mme FAIVRE : J'ai vécu cette expérience en Inde il y a 25 ans mais rien n'a changé.

M. PERNOT : Nous allons remercier Clémence. Le jour du forum, il y aura un stand tenu par les jeunes qui ont bénéficié des bourses de la commune. Tout le monde pourra se rendre sur ce stand le 22 septembre prochain et nous allons maintenant donner la parole à Aurélie PERRARD.

Mlle PERRARD : J'étais au Pérou, à l'école de la "Sagrada Familia" où 800 enfants vivent dans une communauté. Ce ne sont pas des orphelins mais des enfants placés par leurs parents qui ne peuvent pas s'en occuper ou par la police. C'est une association créée par un Péruvien il y a environ 23 ans. Les enfants ont de 0 à 18 ans. Ils sont répartis dans différentes maisons selon l'âge et le sexe.

J'étais donc à LIMA, capitale du Pérou. Il y a 30 millions d'habitants au Pérou dont un tiers à LIMA. Le Pérou est un pays très pauvre et les gens viennent à la capitale pour essayer de trouver du travail.

Je suis arrivée au mois de janvier. C'était l'été, il faisait chaud et la ville était très polluée. Heureusement, dans la communauté où je séjournais, le cadre était plus agréable et coloré. Cette communauté comprenait environ 800 enfants qu'il fallait loger et nourrir. Les enfants faisaient eux-mêmes la cuisine avec l'aide de cuisinières. Ils mangent tous ensemble et il y a des règles très strictes : pas le droit de parler, de rire ou même sourire, ni de mettre les coudes sur la table.

A l'intérieur de la communauté, il existe également un collège construit il y a environ deux ans. Il est reconnu comme collège d'Etat et reçoit à la fois des enfants de la communauté et du quartier.

On trouve aussi une clinique qui permet d'avoir des soins gratuits pour les enfants de la communauté et les personnes de l'extérieur.

En ce qui concerne mes missions, je suis arrivée le 19 janvier et je me suis tout d'abord occupée des bébés car ils avaient besoin de quelqu'un. J'ai ensuite remplacé une éducatrice dans une maison de filles de 11 à 13 ans environ. Ce fut une expérience très intéressante pendant les vacances scolaires. Il n'y avait qu'une dizaine de filles dans la maison et c'était plus facile à gérer. Nous avons pu créer des liens. J'ai également travaillé dans une autre maison créée il y a un an où il y avait aussi des filles. J'ai passé de très bons moments même s'il fallait de temps en temps hausser la voix.

J'étais partie au départ pour donner des cours d'informatique. Je ne savais pas quels moyens il y aurait sur place mais j'ai été surprise de voir une salle d'informatique moderne. De nombreux enfants sont venus travailler et j'ai pu faire trois groupes différents. Les élèves ont beaucoup progressé et c'était une grande satisfaction. J'ai même pu apprendre aux tout petits à faire des dessins sur ordinateur.

De temps en temps, les enfants font des spectacles pour mettre de l'animation dans la communauté. Normalement, chaque maison prépare un spectacle pour les autres.

Ce voyage a été pour moi une expérience inoubliable et je pense retourner au sein de cette association. Merci pour cette bourse qui m'a permis d'aider l'association. Grâce à cet argent, ils peuvent désormais bénéficier d'un accès internet et le professeur a pu avoir un tableau blanc.

M. PERNOT : Merci également pour cette belle présentation. Je te donne également rendez-vous au forum si possible.

M. BINDA : Quelle est l'altitude de LIMA ?

Mlle PERRARD : Au niveau de la mer.

Mme FAIVRE : Financièrement, comment tourne cette communauté ?

Mlle PERRARD : Grâce à des dons réguliers et à l'armée.

Le Conseil Municipal prend connaissance des diaporamas et des comptes-rendus de Mesdemoiselles VUILLERMET et PERRARD.

---

### **ACTION SOCIALE** :

**Socié** : . **Présentation du projet de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées André**

Rapporteur : M. MATHIEU :

M. PERNOT : Nous allons modifier l'ordre du jour pour permettre à MM. BARREAU et SCHIFFMANN de présenter le projet de réhabilitation de la résidence André Socié. C'est un objectif que nous avons avec Jean-Yves MATHIEU de moderniser cette résidence afin de la mettre en adéquation par rapport aux attentes des personnes susceptibles d'intégrer ce lieu. Je vais laisser tout d'abord la parole à M. MATHIEU.

M. MATHIEU : Je voudrais simplement resituer le projet. A côté des établissements médicalisés qui existent sur notre bassin, CHAMPAGNOLE dispose de deux résidences qui accueillent entre 80 et 90 personnes. Elles datent respectivement de 1972 et 1974. Elles ont été bien réhabilitées et mises aux normes.

Les orientations de politique nationale vis à vis des hébergements de personnes âgées ont fluctué durant les dernières années et le type d'hébergement en foyer-logement a été un peu mis de côté dans les années 1998 à 2008. Depuis, ont fleuri divers autres types de structures comme les maisons de vie.

Depuis 2008-2010, un regain important des foyers-logements a vu le jour puisqu'ils s'inscrivent dans la demande des personnes valides et autonomes mais qui souhaitent bénéficier d'animations, de sécurité, d'accompagnement... Nous avons pu obtenir de nouveaux crédits et subventions.

L'équipe municipale et le C.C.A.S. planchent depuis 2009 sur ce projet en alternant les choix sachant que la demande est vers plus d'espace et plus de confort à la fois pour les résidents et pour les assistantes de vie, en particulier pour l'aide aux toilettes. On a dû faire un choix entre les deux foyers pour savoir lequel serait réhabilité en premier. On a souhaité privilégier la résidence André Socié parce que si un jour on voulait médicaliser un des foyers, ce serait plutôt celui de la Gare. On a donc décidé de moderniser la résidence André Socié ce qui n'est pas facile car il faut conjuguer le présent et l'avenir. Il faut apporter des innovations pour que les personnes âgées de 70 ans aujourd'hui puissent trouver cet endroit attractif pour les années à venir. Nous devons conserver l'existant, tout en

apportant des améliorations. Le bâtiment rénové doit s'intégrer dans le quartier et permettre aux résidents de s'y sentir en sécurité. Nous avons pu à cet effet bénéficier d'aides exceptionnelles avec un emprunt d'un million d'euros à 0 % d'intérêts sur une durée de 30 ans et d'un autre prêt à un taux de 2,85 %.

Nous essayons également de trouver des subventions. Certaines nous sont d'ores et déjà notifiées mais d'autres sont encore en attente de confirmation. Pour le moment, nous avons un Avant Projet Détaillé. Nous avons nommé un mandataire, la SOCAD, avec M. SCHIFFMANN et nous avons choisi, suite à une consultation, le cabinet d'architecture de M. BARREAU. L'ensemble de la commission a été séduit par son projet innovant dans le sens où il arrive à trouver des surfaces supplémentaires pour les appartements. Je vais donc laisser la parole à M. SCHIFFMANN et M. BARREAU. Chacun pourra ensuite leur poser des questions.

M. SCHIFFMANN : Je voulais simplement introduire la présentation de M. BARREAU, architecte, en donnant les éléments qui ont guidé la réflexion. Par rapport aux objectifs fixés, l'idée est de faire une réhabilitation complète qui s'inscrit dans la durée. C'est un bâtiment qui dispose d'atouts mais également d'inconvénients. C'est un bâtiment qui compte 56 logements qui ne disposent que d'une seule pièce. Il n'y a pas d'intimité dans le logement parce que le coin "lit" n'est pas séparé de la pièce principale. Les salles de bain ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite, de même que les cuisines. En augmentant la surface et en réaménageant l'intérieur, on arrive à répondre à cette problématique. Il y a également un problème thermique sur ce bâtiment qui n'est pas compact. Dans le projet envisagé, il y aurait deux ailes de 16 logements qui seraient réaménagées pour les personnes âgées et une aile destinée à des logements pour étudiants. Certaines modifications des espaces communs sont également prévues avec en particulier la création d'un ascenseur.

Concernant le calendrier des travaux, l'Avant-Projet Détaillé est terminé. Le lancement de la consultation des entreprises aura lieu avant la fin de l'année. Le début des travaux est prévu en 2013 et la livraison en 2014. Le coût des travaux est estimé à 750 €/du m<sup>2</sup>, soit 2.384.565 € au total. Ce n'est pas simple de traiter la globalité du bâtiment en restant dans l'enveloppe.

M. MATHIEU : Je remercie le C.C.A.S. pour le dossier de présentation qui a été fait.

M. PERNOT : Il fallait impérativement procéder à ces évolutions pour répondre aux attentes des locataires d'avoir une chambre indépendante de la pièce de vie. Je remercie M. BARREAU d'avoir trouvé la solution adaptée.

M. BARREAU : Je vais essayer d'être un peu moins rhétorique et de vous montrer la valeur humaine du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée d'une agence d'architecture faisant de l'économie du bâtiment, de différents bureaux d'étude en électricité, en chauffage, en ventilation mécanique et aussi d'un bureau de structure qui ne va pas avoir un rôle très important.

Le bâtiment est composé de trois ailes et d'un corps central. Il est constitué de deux étages avec des appartements. La circulation verticale se fait par la partie centrale du bâtiment.

Les trois ailes, nord, ouest et sud, sont constituées d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Elles comptent chacune 16 logements. A l'époque où le bâtiment a été construit, il n'y avait pas de normes concernant les personnes à mobilité réduite. Le rez-de-chaussée des trois ailes n'est pas à la même hauteur que celui du bâtiment central, ce qui pose des problèmes de circulation. En revanche, le premier étage des trois ailes et du bâtiment central sont à la même hauteur. De plus, ces bâtiments ne sont pas très bien isolés. Il était en outre nécessaire, comme on l'a dit auparavant, de revoir la surface

des logements en y apportant une valeur qualitative. Il fallait retravailler la distribution des pièces en essayant de minimiser le coût. Il a fallu déjà prendre en compte la différence de niveau entre la partie centrale et les trois ailes afin de faciliter la circulation. Nous avons dû également réfléchir à la possibilité de donner une nouvelle destination à l'une des trois ailes tout en se réservant la possibilité d'un retour en arrière éventuel. Il faudra pouvoir requalifier les différentes ailes en fonction des besoins ultérieurs. Nous devons travailler pour répondre à un besoin immédiat mais qui peut évoluer.

Le bâtiment central est constitué de lieux de vie et de circulation : cuisine, salle à manger, salle de détente...

Le projet consiste d'abord à mettre en place un ascenseur et à repositionner les lieux de vie. Il est nécessaire également de créer deux sanitaires pour personnes handicapées et un local d'entretien.

Les différentes phases de réflexion ont permis d'aboutir à un résultat qui semble prendre en compte le maximum de paramètres. Le bâtiment central va permettre, avec le positionnement de l'ascenseur, de desservir le rez-de-chaussée, l'étage de l'intégralité du bâtiment et les deux niveaux supérieurs. En revanche, un petit élévateur devra aller du rez-de-chaussée de la partie centrale au rez-de-chaussée de l'aile sud pour permettre un accès à moindre coût. Les logements étudiants auront un accès indépendant par rapport au reste de l'établissement.

Le choix a été fait de travailler sur l'extension de chaque logement des ailes sud et ouest et de ne faire qu'un rafraîchissement des logements de l'aile nord car les besoins ne seront pas les mêmes.

Comme disait M. PERNOT, il était nécessaire de rajouter un peu de surface pour arriver à des T2 et non plus des studios. Il y aura donc un séjour, une cuisine et une pièce de nuit indépendante. On a insisté sur la nécessité de créer plus d'intimité aux résidents, d'où la nécessité d'augmenter la surface des logements. Cette surface sera prise sur la terrasse pour mettre en place des chambres aux normes handicapés.

On aura une petite modification de la façade du bâtiment qui le rendra moins austère. Depuis l'extérieur, on découvre son fonctionnement interne (bâtiment architecturé). Les chambres feront 11 m<sup>2</sup> et le balcon 4 m<sup>2</sup>. On a également un hall d'entrée, une kitchenette, une salle à manger et une salle de bains avec douche aux normes handicapés. L'augmentation des surfaces apportera à la fois une dimension quantitative et qualitative.

La façade du bâtiment va être traitée en ossature bois pour une raison de coût. Cela permettra d'en faire un bâtiment basse consommation. Il n'y aura pas de bois en façade mais des matériaux composites qui tiendront longtemps dans le temps. On n'aura pas l'impression d'avoir des personnes qui vont se nicher à l'intérieur du bâtiment mais plutôt qui vont dialoguer avec l'extérieur. Pour ce qui concerne la façade arrière, c'est la résultante d'un phénomène architecturé.

La coursive qui ressemblait à une coursive de distribution de caserne va être redynamisée, de manière que les résidents puissent avoir un visuel sur l'extérieur et en même temps être une zone tampon entre l'extérieur et le logement. Elles ne seront pas chauffées au même titre que les appartements mais elles auront un léger apport en chaleur. Les espaces de circulation seront également modifiés et traités en ossature bois (rapidité d'intervention, travail au sec et sans bruit). Nous allons essayer d'éviter de faire trop de bruit pendant le chantier car celui-ci va durer un certain temps. Les travaux se feront aile par aile. Nous allons également retravailler les espaces extérieurs en créant quelques places de parking avec une place handicapés et une place pour les ambulances. A l'arrière, les espaces seront traités de manière un peu nouvelle afin de créer plus de convivialité : lieux de rencontre, bacs potagers en hauteur, bacs à fleurs, terrain de pétanque... Tout le monde pourra cheminer et y trouver son compte. Je ne sais pas s'il est nécessaire d'aller plus dans le détail mais vous pouvez poser



des questions. Je n'ai pas voulu entrer dans des détails trop techniques. Des panneaux solaires seront installés sur le toit du bâtiment pour l'eau chaude sanitaire. La chaudière a trois ans et on va pouvoir économiser des calories. Toujours pour respecter l'environnement, les peintures seront sans solvant. C'est important dans le domaine de la petite enfance mais également pour les personnes âgées.

M. PERNOT : Merci M. BARREAU. Pour le moment, on en est actuellement au stade de l'Avant-Projet Détaillé. On attend les notifications des financements. Les prêts sont avantageux pour cette réalisation. Je tenais surtout aujourd'hui à vous présenter l'état d'avancement du projet. Cela permet de voir l'importance de cette réalisation qui correspond à une nécessité absolue pour redonner de l'attractivité à ce bâtiment qui vieillissait mal. Nous reparlerons ultérieurement de l'idée de garder une aile pour une autre destination. On a une forte demande de logements étudiants et jeunes travailleurs qui pourraient amener sur le quartier une mixité intergénérationnelle intéressante. Nos anciens pourront voir que sur ce dossier on avance sérieusement avec l'idée de leur donner plus de confort. On est quand-même sur un projet de plus de trois millions d'euros. Il faut attendre les financements pour voir si le montage financier permet d'aller plus loin. C'est hors de question que le projet entraîne l'exclusion de qui que ce soit. On est parti avec un certain nombre de résidents. Je ne sais pas s'ils se rendent compte de ce que vont générer les travaux lorsqu'ils vont commencer. Il va falloir que les habitants déménagent d'une aile à l'autre et à ce sujet nous prendrons toutes les précautions pour que ces bouleversements se passent de la meilleure des manières. Je n'hésiterai pas à vous réquisitionner de nouveau MM. SCHIFFMANN et BARREAU pour réexpliquer ce projet aux élus, aux résidents, voire à l'ensemble de la population. On travaille sur le présent mais également sur l'avenir.

Mme RAME : Je pense, pour l'avoir visité, que c'était vraiment nécessaire de réhabiliter ce bâtiment. Je n'irais pas habiter là bas dans l'état actuel.

Mme BAILLY : J'y vais tous les jours voir ma mère et je peux vous dire que ce n'est pas facile d'y vivre. La douche n'est pas adaptée. Le frigo est très bas. Rien n'est adapté aux personnes qui y habitent.

M. PERNOT : On peut avoir confiance en M. BARREAU qui a déjà réalisé sur la ville la crèche et le centre d'accueil des Pléiades.

M. DUPREZ : On va soutenir ce projet parce que c'était une évidence. Nous demandons à être pleinement associés à cette réalisation.

M. MATHIEU : Dans tous les établissements recevant du public vivant en collectivité, il y a un Conseil de la Vie Sociale. Les résidents posent des questions. Ils demandent s'il y aura une influence sur le montant du loyer. On a souhaité que le projet puisse se réaliser sans avoir une augmentation importante du loyer. Autre question posée par les habitants : comment allons-nous faire pour déménager ? Nous avons réfléchi et nous essaierons de mettre à disposition des résidents des salariés de l'association Saint-Michel-le-Haut pour les aider dans leur déménagement. Nous allons également tout faire pour que les logements provisoires où ils seront installés soient en bon état. Tout sera mis en œuvre pour que ces bouleversements soient le moins perturbant possible pour les personnes concernées.

M. DUPREZ : Les portes fenêtres seront battantes ou coulissantes ?

M. BARREAU : Pour gagner de la place, il est préférable de mettre des portes coulissantes mais ce sont des détails qui vont être étudiés au stade du dossier de consultation des entreprises.

M. PERNOT : On va arrêter là le débat pour ce soir.

M. SCHIFFMANN : Je rappelle que la SOCAD est une société d'aménagement qui couvre le Jura et la Haute-Saône. Nous avons une activité qui touche à l'aménagement de Zones d'Aménagement Concerté, de logements mais aussi une activité importante de construction. On accompagne l'ensemble des collectivités, communes, communautés de communes, Conseil Général...dans le cadre de programmes de construction ou aménagements divers.

M. PERNOT : On se donnera certainement un autre rendez-vous pour un travail de précision. Je vous remercie de votre collaboration.

Après avoir entendu le préambule de Monsieur MATHIEU, Adjoint délégué aux Affaires Sociales, et les explications au moyen d'un diaporama de M. BARREAU, architecte et de M. SCHIFFMANN de la SOCAD (Société Comtoise d'Aménagement et de Développement),

Le Conseil Municipal prend acte du projet de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées "André Socié".

-----

**. Avance remboursable au CCAS. :**

Rapporteur : M. MATHIEU

Suite à la présentation du plan de financement concernant la réhabilitation de la résidence André Socié, le Centre Communal d'Action Sociale devra s'acquitter d'environ 100 000 € de frais d'étude et d'honoraires d'architecte avant le premier décaissement des emprunts souscrits.

Une avance remboursable versée par le budget principal, d'un montant maximum de 100.000 € permettrait au CCAS de faire face à ce besoin ponctuel de trésorerie.

Un projet de convention fixant les conditions du versement et du remboursement règle les modalités de cette avance.

La commission des finances, réunie le 21 mai dernier, a donné un avis favorable à ce document, tout comme le conseil d'administration du CCAS le 22 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

-----  
**ADMINISTRATION GENERALE :**

**. Modification de la convention avec la Gendarmerie Nationale :**

Rapporteur : Mme BAUD

Le 11 juillet 2011, le Conseil Municipal approuvait la convention de coordination à intervenir entre la police municipale et les services de la gendarmerie nationale.

Ce document était adressé le 29 juillet à Monsieur le Préfet pour signature mais celle-ci a dû être ajournée en prévision d'un décret modificatif publié au Journal Officiel du 2 janvier 2012.

Ce décret modifie dans ses annexes la convention type au niveau national pour y intégrer de nouvelles dispositions relatives à :

- l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité conduisant à déterminer la nature et les lieux d'intervention des polices municipales. Initié dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il détermine les besoins et priorités en matière de prévention de la violence, de lutte contre la toxicomanie, de protection des biens et de lutte contre les pollutions et nuisances.

- la coordination des services en renforçant les échanges et données entre les services et en prévoyant une coordination opérationnelle renforcée.

M. PERNOT : J'insiste à nouveau sur ce dossier. C'est un élément structurant de la politique de sécurité de la ville en intégrant à la fois la dimension répression et anticipation. Aujourd'hui, on a une police municipale qui peut avoir un rôle de prévention. Je pense qu'elle démontre une certaine efficacité. Ce travail devra voir son prolongement avec la gendarmerie nationale. Cette convention est un outil essentiel pour que la collaboration entre les deux entités soit positive. Elle ne positionnera pas cependant la police dans une logique de dépendance par rapport à la gendarmerie. Ce n'est pas une convention pour se mettre dans une position d'obéissance devant la gendarmerie. Chacun a ses prérogatives, on partage les informations et on essaie d'optimiser son efficacité. Le seul but est de multiplier l'efficacité. Il faut également qu'à tous les niveaux de l'organisation de la sécurité, la justice suive. Dès lors que la justice ne suit pas, les gens remettent en cause le travail de la gendarmerie ou de la police lorsque certains individus qui ont été interpellés sont remis en liberté le jour même.

L'autre volet de la problématique de sécurité et de prévoyance concerne le débat que nous aurons prochainement sur la vidéo protection. Il faudra voir comment dans notre cité on pourra s'appuyer sur des outils de ce genre pour améliorer la sécurité. Ce n'est pas un blanc seing que nous donnons à la gendarmerie mais une démarche réfléchie de collaboration positive.

M. DUPREZ : Le nouveau gouvernement va augmenter les moyens de la justice. Par rapport à ce qui s'est passé avant vous ne pouvez qu'être rassuré.

M. PERNOT : La politique des slogans je l'entends mais je préfère la politique de réalisations. Je ne fais pas de procès d'intention. On jugera sur des faits mais chat échaudé craint l'eau froide. Concernant la convention entre la police municipale et la gendarmerie, je vais la signer lundi dans l'allégresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les dispositions de cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

-----

**. Acquisition d'un ensemble immobilier à la SCI "JURA" :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

Le 29 novembre 2011, le Conseil Municipal autorisait le Maire à contacter le gérant de la SCI "Jura", Monsieur Stéphane CHABOD, pour lui proposer d'acquérir l'ensemble immobilier lui appartenant, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, et éventuellement de recourir à une procédure d'expropriation au cas où la démarche amiable serait vouée à l'échec.

Cet ensemble immobilier composé de quatre parcelles de terrain, cadastrées section AR n° 206, 207, 208, 209, d'une surface totale de 8144 m<sup>2</sup>, comprenant, pour partie, les restes des ateliers de

l'ancienne usine "JOUEF" a été estimée en février 2012 à 310.000 € par le service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Un accord a pu être trouvé sur la base de 230.000 € accord confirmé par courrier du propriétaire en date du 14 juin dernier.

Il me semble important de reprendre la maîtrise de cet ensemble immobilier, d'autant plus que les objectifs de l'entreprise n'ont jamais été remplis. J'ai menacé le propriétaire d'avoir recours à l'expropriation qui serait basée sur l'estimation des Domaines. Nous avons préféré engager des discussions avec le propriétaire qui avait besoin d'argent. Nous avons donc pu obtenir un prix intéressant par rapport à celui des Domaines. On reprend donc la maîtrise de ce site qui va prendre une valeur stratégique avec la construction de l'HYPER U. On va poursuivre les tractations sur ce secteur puisqu'il y aura également une reprise éventuelle du bâtiment de M. BURLET.

M. DUPREZ : Comment cet achat sera financé car il n'était pas prévu au budget ?

M. PERNOT : On le finance par certaines ventes. Le financement a été trouvé. Je vous avais dit que cette année, nous aurions un budget particulièrement mouvementé. Certaines recettes sont aléatoires parce que liées aux négociations que l'exécutif municipal mène avec différents interlocuteurs. Nous allons avoir des ventes et certaines recettes dont je ne peux pas encore parler ce soir. Si je m'engage dans l'achat de ce bâtiment, c'est parce que derrière on a les recettes pour le financer. Ce dossier a déjà été abordé lors de la commission des finances. M. DUPREZ, vous étiez présent et vous aviez eu la réponse à votre question. 48.000 € vont pouvoir être financés grâce à la vente de la maison BOUVARD, rue Baronne Delort. 150.000 € étaient prévus pour l'achat d'une nouvelle balayeuse qui va être reporté et nous avons pu économiser 42.000 € sur des crédits de démolition qui seront également affectés à cette opération.

Cet ensemble immobilier est stratégique pour la ville qui aura la maîtrise foncière sur ce secteur. Il ne faut pas que l'on se mette dans un schéma de dépendance. J'avais également engagé des discussions avec l'entreprise SANIJURA pour récupérer 20 ares de terrain mais j'ai appris que la décision devait être validée en Amérique. J'aime mieux être maître chez moi que d'attendre après M. KOHLER. Récupérer ce bâtiment stratégique permet à la ville de se retrouver propriétaire et non plus dépendante. J'ai eu beaucoup de désillusions par rapport à ce que M. CHABOD avait promis à l'époque à André SCHWARTZMANN. Nous avons eu la chance de ne pas être dans une logique conflictuelle qui nous aurait obligés à partir dans une procédure d'expropriation. Nous avons pu négocier à l'amiable dans des conditions relativement intéressantes. Vous ne pouvez pas me faire de procès à ce sujet parce que j'avais été clair au niveau de la présentation du budget où je vous avais prévenu qu'il serait un peu mouvementé.

M. DUPREZ : On va vous demander l'autorisation de pouvoir poser des questions alors ?

M. PERNOT : Nous avons posé les mêmes questions au Conseil Général aujourd'hui. Finalement, lorsqu'on est dans l'opposition on doit toujours avoir l'impression que l'exécutif nous en veut.

M. DUPREZ : Vous arrivez donc à nous comprendre.

M. PERNOT : Je vous comprends.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir, en l'état, l'ensemble immobilier sus-visé, appartenant à la SCI "Jura", domiciliée 65 avenue Niel 75017 PARIS,

dont le gérant est Monsieur Stéphane CHABOD, pour un montant de 230.000 € et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

---

### **FINANCES :**

#### **. Garantie d'emprunt à la SA Le Foyer Jurassien :**

Rapporteur : Mme FILIPPI

Par courrier en date du 19 juin 2012, la S.A Le Foyer Jurassien sollicite la garantie de la commune (à hauteur de 2 215 000 €) pour deux emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 90 logements rue de Verdun à Champagnole.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

#### **PRET PAM BONIFIE DE 1 225 000 €**

Durée totale du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 % (taux du livret A + 60 points de base)

Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Modalité de révision des taux : double révisibilité limitée (à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A)

Indice de référence : Livret A

Valeur de l'indice de référence : 2.25 % au 1/04/2012

Différé d'amortissement : aucun

Périodicité des échéances : annuelle

Commission d'intervention : 840 €

Montant à garantir par la commune : 100 % soit 1 225 000 €

#### **ECO PRET TAUX REVISABLE DE 990 000 €**

Durée totale du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.50 % (taux du livret A + 25 points de base)

Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Modalité de révision des taux : double révisibilité limitée (à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A)

Indice de référence : Livret A

Valeur de l'indice de référence : 2.25 % au 1/04/2012

Différé d'amortissement : aucun

Périodicité des échéances : annuelle

Commission d'intervention : néant.

Montant à garantir par la commune : 100 % soit 990 000 €

La garantie des emprunts est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA Le Foyer Jurassien, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA Le Foyer Jurassien pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le montant du capital restant dû sur les emprunts de la SA Le Foyer Jurassien garanti par le ville s'élevait à 1 279 853 €

La commission des finances, réunie le 26 juin dernier, a donné un avis favorable à ces deux garanties d'emprunts.

M. DUPREZ : En commission des finances, j'avais émis des réserves parce que nous n'avions pas suffisamment d'informations sur la situation du Foyer Jurassien. Comment rendons-nous compte des mandats que nous avons au sein des différents organismes quels qu'ils soient, au collège, au lycée... pour que les autres personnes de l'assemblée puissent avoir tous les éléments lorsqu'il faut prendre une décision ? Pour ce qui concerne le Foyer Jurassien, Serge BOUVET m'a fait passer entre temps les éléments nécessaires mais la question reste posée. Je ne sais pas sous quelle forme nous pouvons rendre compte de nos différents mandats.

M. PERNOT : C'est tout à fait exact et ce problème se pose dans toutes les institutions. Nous avons une représentation un peu solitaire. On ne nous demande pas souvent de rendre des comptes mais en réfléchissant, cela serait peut-être intéressant de pouvoir faire des petits comptes rendus. Les Conseillers Municipaux participent largement à tous les Conseils d'Administration pour lesquels ils représentent la commune. Chacun connaît ses dossiers mais il serait peut-être judicieux d'avoir plus de communication à ce sujet.

M. PERNOT : J'ai également rencontré ce problème au Foyer Jurassien où je représentais le Conseil Général. On me demandait de prendre des décisions alors que je n'avais pas toutes les informations nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA Le Foyer Jurassien selon les conditions susvisées.

-----

**. Décision modificative n°2 ; budget Ville et régie municipale de production d'électricité :**

Rapporteur : Mme FILIPPI

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme FILIPPI, membre de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :

Feuillet 1 budget général (n°2/2012)

Feuillet 2 budget annexe régie municipale de production d'électricité (n°2/2012)

BUDGET VILLE					Rapport n° 07				
DECISION MODIFICATIVE N°2									
OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDIT									
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
20	2031	4127	Frais d'étude complexe sportif municipal (1)	85 000	024	024	0192	Vente de terrains (cession maison Bouvard) (2)	48 000
23	2312	4127	Réalisation d'un complexe sportif municipal (travaux) (1)	-85 000					
21	2138	8240	Acquisition d'un bâtiment (réserve foncière) (2)	240 000					
21	2182	813	Remplacement de la balayeuse (2)	-150 000					
23	2313	02090	Démolition de bâtiments communaux (2)	-42 000					
			TOTAL	48 000				TOTAL	48 000
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
			TOTAL	0				TOTAL	0
(1) Virement de crédit (les études se comptabilisent au chapitre 20 et les travaux au chapitre 23).									1/2
(2) Ouverture (et virement de crédit) destinés à financer l'achat du bâtiment à la SCI JURA ave De Lattre de Tassigny (conformément aux termes de la délibération du 29/11/2011)									

BUDGET REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D 'ELECTRICITE									
DECISION MODIFICATIVE N° 2									
VIREMENT DE CREDITS									
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
		TOTAL	0			TOTAL	0		
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
011	6135	Location de véhicule	-1 300						
69	695	impôt sur les bénéfices	1 300						
		TOTAL	0			TOTAL	0		
Commentaires :									
Virement de crédits pour compléter la prévision destinée au règlement de l'impôt société.									

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**. Vente de terrain à M. BANDERIER :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

Monsieur Hubert BANDERIER a sollicité l'acquisition de la parcelle communale cadastrée Section BI n° 57.

Ce terrain inconstructible de 567 m<sup>2</sup> est constitué de taillis et d'un talus bordant le chemin d'accès à la propriété de Monsieur BANDERIER, à l'extrémité du chemin de Valentenouze, après le

passage du Bief de Provel. Monsieur BANDERIER souhaite drainer l'eau de ruissellement avant de remettre en état le chemin.

Après accord de principe, il avait été précisé à l'intéressé que le prix serait celui fixé par le service des Domaines. Ce dernier a rendu son avis et a évalué la parcelle à la somme de 115 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable le 5 juin 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la vente du terrain cadastré BI n° 57 à Monsieur Hubert BANDERIER au prix de 115 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

-----

**. Achat de terrain à M. GREGOIRE :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

Plusieurs entretiens ont eu lieu avec Monsieur Marcel GREGOIRE, représentant la succession de Monsieur Jean GREGOIRE, concernant l'acquisition par la Ville de CHAMPAGNOLE d'une partie de la propriété cadastrée Section AB n° 47.

Il s'agit d'une surface de 778 m<sup>2</sup> à l'arrière de la propriété située 19 rue Clemenceau, la bande de terrain se prolongeant jusqu'au parking Foch.

Des discussions sont par ailleurs en cours avec d'autres propriétaires riverains. L'achat de cet emplacement stratégique au cœur de ville pourrait permettre ultérieurement une extension du parking ; il est apparu important de saisir cette opportunité et d'assurer la maîtrise foncière de ce secteur.

Un accord est intervenu sur la base d'un prix de 18 €/m<sup>2</sup>, l'évaluation du service des Domaines étant établie à 17 € avec une marge de négociation de 10%. Les frais de bornage et d'acte sont supportés par la ville.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable à cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette acquisition de terrain selon les conditions susvisées et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

-----

**. Echange de terrain avenue Jean Jaurès (INTERMARCHE) :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

Des discussions ont été engagées avec Monsieur Pierre BONIN, gérant du magasin "INTERMARCHE" dans le cadre de son projet de construction d'un restaurant en bordure de l'avenue Jean Jaurès.



Il est apparu judicieux de modifier les entrées-sorties d'accès au bâtiment, et notamment le passage qui débouche au niveau du feu tricolore avenue Jean Jaurès, ce passage étant actuellement propriété communale.

Après examen du dossier, il a été convenu d'éloigner cet accès du feu tricolore.

C'est la raison pour laquelle un échange de terrain s'avère nécessaire. La Ville de CHAMPAGNOLE cède à la SCI "PJIMMO", représentée par Monsieur BONIN, la parcelle cadastrée section AI n° 299p, d'une surface de 596 m<sup>2</sup>. Monsieur BONIN cède à la Ville de CHAMPAGNOLE la parcelle cadastrée section AI n° 237p appartenant à la SCI "PJIMMO" et la parcelle cadastrée section AI n° 300p appartenant à la SCI du "Trait d'Epine", l'ensemble représentant une surface de 733 m<sup>2</sup>, les surfaces devenant définitives après établissement du document d'arpentage.

Pour information, le services des Domaines a évalué à 7 330 €les parcelles AT n° 237p et 300p et à 17880 €la parcelle AI n° 299p considérant que les travaux à effectuer ensuite sur ces terrains étaient différents.

Néanmoins, il a été convenu d'effectuer un échange sans soulte, en tenant compte de l'intérêt général représenté par cette opération.

Il est d'ailleurs rappelé que ce passage permet également un accès au stade Léo Lagrange.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable.

L'accès au niveau du feu sera quand-même maintenu puisqu'il y aura un "drive" mais il sera réservé exclusivement à cet effet.

M. BINDA : Les camions passent comment pour le moment ?

M. PERNOT : Soit par le stationnement, soit par l'accès au feu. Cet échange permettra de sécuriser l'accès à la rue Jean Jaurès.

Mme BAUD : En face d'INTERMARCHE, dans la propriété de M. JACQUOT, il y a un panneau publicitaire qui défigure le paysage. Par contre, Mme JACQUOT a donné son autorisation.

M. PERNOT : Je ne suis pas pour la prolifération de ces panneaux publicitaire et s'il le faut nous mettrons en place une taxe à cet effet mais s'il s'agit d'une propriété privée nous ne pouvons rien y faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'échange de terrain sans soulte entre la Ville de CHAMPAGNOLE et Monsieur Pierre BONIN, représentant la SCI "PJIMMO" et la SCI du "Trait d'Epine", selon les conditions énoncées et autorise le Maire effectuer les démarches nécessaires. Cette décision est motivée par le fait qu'il convient de résoudre au mieux les problèmes de sécurité qui n'auraient pas manqué de se poser si les accès au restaurant n'avaient pas été modifiés compte tenu de la proximité immédiate d'un carrefour extrêmement fréquenté avenue Jean Jaurès.

-----

**. Eclairage public ; subvention du SIDEC :**

Rapporteur : Mme FILIPPI

Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2012.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour CHAMPAGNOLE, le montant maximum de la subvention est de 6 207 € pour un montant de 31 035 € de travaux.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera sur la base de la justification des factures acquittées.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable le 5 juin 2012.

M. DUPREZ : C'est une subvention pour nous inciter à faire des économies sur l'éclairage ?

M. LAITHIER : Tous les ans, en fin d'année, on transmet au SIDEC nos factures d'éclairage public et nous avons une subvention de 20 % du montant de ces factures.

M. DUPREZ : Il serait intéressant d'avoir des projets pour diminuer l'éclairage public.

M. PERNOT : C'est une préoccupation permanente des services techniques. Guy SAILLARD fera le point sur ce sujet. Nous faisons confiance à l'opposition pour valoriser le travail de la majorité.

M. DUPREZ : La minorité qui s'oppose parfois à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 20% auprès du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, approuve la convention correspondante et autorise le Maire à la signer.

-----

**. Lotissement Les Gravières ; viabilisation et électrification :**

Rapporteur : Mme FILIPPI

Une consultation a été engagée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant les travaux de viabilisation du lotissement "les Gravières". Cette opération permettra de répondre à la demande en proposant environ 35 parcelles de surfaces différentes, dans le prolongement du lotissement "en Champagne".

Les travaux sont divisés en 3 lots :

Suite à l'ouverture des plis et à une phase de négociation avec tous les candidats, les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1 : Voirie, réseaux humides – RUSTHUL TP. : 512 762.88 €HT.

Lot 2 : Réseaux secs – S.B.T.P. : 82 907.45 €HT.

Lot 3 : Revêtements – S.J.E. : 94 830.00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les marchés de travaux à conclure avec les entreprises retenues et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### Electrification

Concernant l'alimentation du lotissement par le réseau électrique basse tension, cette phase se déroule sous l'égide du SIDEC du Jura.

Le montant des travaux est estimé à 77 240.00 €HT, la part à la charge de la Ville de Champagnole s'élève à 45 797.00 €

Le SIDEC est autorisé à effectuer tous travaux complémentaires nécessaires dans la limite de 10% du montant indiqué ci-avant. La Ville de Champagnole s'engage à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Mme BAUD : En ce qui concerne les lotissements, la ville ne communique pas suffisamment sur ce qui se fait. Je connais des personnes qui travaillent dans le Haut-Jura et qui seraient peut-être intéressées pour s'installer à CHAMPAGNOLE mais elles manquent d'informations.

M. BINDA : Les gens qui veulent vraiment construire à CHAMPAGNOLE se renseignent.

M. PERNOT : Lorsqu'on met en place un lotissement, les parcelles se vendent relativement vite même sans faire de publicité. En outre, est-ce que le fait de communiquer plus nous amènera forcément des personnes de l'extérieur ? Si l'on veut toucher les agences immobilières de PONTARLIER, LES ROUSSES ou LONS, cela pourrait être intéressant mais il faudrait que nous ayons des disponibilités plus importantes que celles que nous avons actuellement.

Mme BAUD : Il est également difficile sur CHAMPAGNOLE de trouver des petites maisons à racheter.

M. PERNOT : En ce qui concerne la vente de maisons, le Foyer Jurassien a mis en place un projet qui n'a pas fonctionné. Je soutiens à cet effet les initiatives privées lorsque des personnes décident d'investir pour mettre en place des programmes immobiliers. Je pense qu'aujourd'hui la ville manque de lotissements "haut de gamme". Les gens qui ont des moyens ne veulent pas aller construire à Valentenouze car ils ne souhaitent pas s'installer dans des lotissements traditionnels. D'un point de vue écologique, c'est un peu un luxe de faire des lotissements avec de grandes parcelles mais on ne peut pas se priver d'avoir une telle population sur la ville et il faudrait peut-être mettre en place une telle opportunité. Voir les gens aisés de la ville s'installer à SAPOIS ou à CROTENAY m'agace prodigieusement. Il faudrait que ces parcelles soient exorbitantes en matière de coût.

Mme BAUD : Il manque également des logements collectifs en moyenne gamme.

M. PERNOT : Nous travaillons en collaboration étroite avec nos bailleurs. Ce qui est dommage dans notre ville c'est de n'avoir que l'OPH et le Foyer Jurassien mais peu d'investisseurs privés. Claude TISSOT a rempli ce rôle il y a quelques années. Aujourd'hui, il nous manque quelques personnes de ce type qui pourraient proposer une véritable offre privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve ces travaux d'électrification selon les conditions susvisées et confie au SIDEC la réalisation de l'opération (études et travaux),

- prend acte que la part de la collectivité sera versée au SIDEC à hauteur de 80% avant commencement des travaux, le solde l'étant après achèvement sur présentation du décompte final,

- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**. Demande de subvention auprès du Conseil Général ; travaux de sécurité :**

Rapporteur : Mme HUMBERT

Sa population étant inférieure à 10 000 habitants, la commune de CHAMPAGNOLE ne perçoit pas directement le produit des amendes de police perçues sur le territoire communal.

Le Conseil Général du Jura, attributaire de ces amendes, les reverse aux communes concernées sous forme de subvention pour des travaux d'investissement concourant à l'amélioration de la sécurité routière.

Il paraît opportun de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de voirie aux abords de l'école Jules Ferry : traversée sécurisée de l'avenue Voltaire avec îlot central face au débouché du chemin de Certaud, liaison jusqu'à l'école, plateau surélevé et zone 30 rue Jules Ferry devant l'école.

Ce projet a été validé par la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable. Il a également été présenté au Conseil d'Ecole, qui l'a approuvé. Le Directeur souhaite d'ailleurs engager avec les élèves une démarche pédagogique avec réflexion et sensibilisation à la sécurité routière. La phase travaux viendra au final concrétiser cette démarche.

Le plafond subventionnable par le Conseil Général est fixé à 50 000.00 €HT, et le taux de l'aide est de 30%, correspondant à 15 000.00 €

M. DUPREZ : Sur le principe pas de problème mais est-ce qu'on connaît le montant des amendes de police sur le territoire de la commune ?

M. MIDOL : Environ 15.000 € lorsqu'on avait 10.000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention de 15 000.00 € auprès du Conseil Général du Jura, à hauteur de 30% du montant prévisionnel des travaux d'aménagement et de sécurité routière aux abords de l'école Jules Ferry,

- d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

-----

**. Marchés de travaux : démolition de bâtiments communaux, aménagement de la rue de Chevru, création d'un réseau d'eaux pluviales, réfection du réseau d'eau potable :**

Rapporteur : Mme FILIPPI

De multiples consultations d'entreprises ont été engagées récemment afin de réaliser les investissements programmés au budget 2012. Toutes ces consultations ont été effectuées en procédure dite "adaptée" conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après ouverture et analyse des plis, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Aménagement de la rue de Chevru – EIFFAGE : 254 509.78 €HT.
- Création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Chevru – EIFFAGE : 106 220.00 €HT.
- Démolition de bâtiments communaux – ARCHES Démolition et CODEPA (désamiantage) : 104 151.00 €HT.
- Réfection du réseau d'eau potable – SBTP : 139 251.00 €HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP. 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les marchés de travaux à conclure avec les entreprises retenues pour ces différentes opérations et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

-----

**. Fourniture de fioul domestique :**

Rapporteur : M. BINDA

La procédure d'appel d'offres concernant la fourniture de fioul domestique pour les bâtiments communaux vient d'être renouvelée. Il s'agit d'un marché dit "à bons de commande", c'est-à-dire que les livraisons sont effectuées au fur et à mesure des besoins. Un prix unitaire est établi à partir de quantités annuelles indicatives, de 90 à 170 000 litres par an, pour 16 points de livraison.

Après analyse des propositions émanant de quatre sociétés, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 Juillet 2012 a retenu l'entreprise THEVENIN-DUCROT.

Le montant est basé sur un prix barème sur lequel est appliqué un rabais, soit actuellement un prix unitaire après remise de 705,09 €HT le m<sup>3</sup>, 843,29 €TTC. Le prix est évidemment indexé et des clauses de garantie encadrent le marché.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget, article 606.21.

Je rappelle qu'en 2011 nous avons consommé 140.000 litres de fioul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce marché de fourniture de fioul domestique avec la société THEVENIN-DUCROT Distribution, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **M. PERNOT** : Je voulais revenir sur l'affaire des tags à la mosquée. Je ne vous ai pas donné lecture des peines prononcées à l'égard des adultes. Les deux personnes majeures sont condamnées à 12 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve avec obligation de dédommager les victimes. Je trouve que le jugement a été à la hauteur de la gravité des faits. Pour ce qui concerne les peines prononcées à l'égard des mineurs, les deux garçons ont été condamnés à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et un mois pour la jeune fille ainsi qu'à l'obligation pour les familles de dédommager les victimes. Je pense que les peines prononcées permettront à chacun d'entre eux de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de ne pas recommencer à l'avenir.

-----

- **M. PERNOT** : Je vous informe qu'une nouvelle réunion du Conseil Municipal aura lieu fin juillet ou début août concernant les travaux du futur complexe sportif. La première ouverture de plis a été déclarée infructueuse car les prix n'étaient pas conformes aux prévisions. Une nouvelle ouverture de plis aura lieu fin juillet et il faudra ensuite approuver ces marchés au Conseil Municipal. A l'issue de la séance qui sera relativement courte, nous irons manger au restaurant du camping.

-----

- **M. PERNOT** : Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du Festival de Jazz et de la Montée du Mont Rivel, en particulier l'Adjointe au Développement Culturel, la Croix-Rouge, les services techniques... Rendez-vous est déjà donné pour la troisième édition du Festival en 2013.

-----

- **M. PERNOT** : Je vais vous distribuer le dernier numéro de Champa'Mag qui vient de paraître.

-----

- **M. DUPREZ** : J'espère que nous serons informés suffisamment à l'avance de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

-----

- **M. PERNOT** : Voici le portrait du nouveau Président de la République qui sera prochainement installé dans la salle.

-----

- Avant de clore la séance, je vous invite à partager le verre de l'amitié dans la salle des mariages.

-----

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 H 40.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

**Guillaume MENANT**

**Clément PERNOT**  
Conseiller Général